

# Adhésion au Club auto TD de luxe



## Contenu

<b><u>Bienvenue au Club auto TD de luxe</u></b>	<b>1</b>
<b><u>Comment communiquer avec le Club auto TD de luxe</u></b>	<b>2</b>
<b><u>Renseignements généraux sur l'adhésion</u></b>	<b>2</b>
<b><u>Services routiers et remorquage d'urgence</u></b>	<b>3</b>
<b><u>Services d'urgence en cas d'accident de la circulation</u></b>	<b>7</b>
<b><u>Services d'urgence en cas de vol de véhicule</u></b>	<b>10</b>
<b><u>Services en cas d'intempéries</u></b>	<b>11</b>
<b><u>Services juridiques pour automobilistes</u></b>	<b>12</b>
<b><u>Planification de voyage et protection</u></b>	<b>14</b>
<b><u>Convention d'adhésion et conditions générales</u></b>	<b>15</b>

## Bienvenue au Club auto TD de luxe

Par le simple fait d'être membre du Club auto TD de luxe<sup>1</sup>, vous pouvez conduire sans soucis pendant toute l'année partout au Canada et aux États-Unis. Vous avez maintenant accès à des services pour automobilistes qui vont des services routiers d'urgence aux services de planification de voyages<sup>2</sup>.

Grâce au Club auto TD de luxe, l'aide est au bout du fil. Le numéro de téléphone sans frais, en service 24 heures sur 24, vous donne accès à de l'aide dans presque toutes les situations d'urgence sur la route. Et le Club auto TD de luxe a une telle confiance en son service que, s'il n'y a pas d'établissement de services routiers approuvé près de l'endroit où vous vous trouvez ou s'il y en a un, mais qu'il ne peut pas vous aider pour quelque raison que ce soit, le Club auto TD de luxe paiera votre prochain plein d'essence!

Mais les avantages ne s'arrêtent pas là. Le Club auto TD de luxe vous offre également un service appréciable de planification de voyages qui peut vous aider à trouver les itinéraires les plus rapides – ou les plus panoramiques – jusqu'à votre destination au Canada ou sur la partie continentale des États-Unis. Et vous pouvez aussi obtenir des renseignements sur les points d'intérêt en route, ce qui est une excellente façon de rendre vos voyages en voiture plus faciles et plus agréables pour votre famille et pour vous.

N'oubliez pas que le Club auto TD de luxe est là pour vous offrir sécurité et tranquillité d'esprit quand votre famille et vous êtes sur la route!

Veillez prendre quelques instants maintenant pour lire le présent guide. Vous y trouverez tous les renseignements dont vous avez besoin sur les avantages du Club auto TD de luxe, l'accès aux établissements approuvés et la façon de présenter vos demandes de remboursement, au besoin.

Rappelez-vous qu'avec le Club auto TD de luxe, vous pouvez conduire sans soucis à longueur d'année, 24 heures sur 24, au Canada et aux États-Unis.

## Comment communiquer avec le Club auto TD de luxe

**Pour obtenir de l'assistance d'urgence, 24 heures sur 24, tout au long de l'année, composez :**

au Canada et aux États-Unis,  
**le 1-800-265-1289**

Il vous sera utile d'avoir les renseignements suivants à portée de la main lorsque vous appelez :

- votre numéro de carte *Visa*\* TD Or Élite\*;
- l'emplacement exact de votre véhicule;
- la marque, l'année, la couleur et le numéro de plaque minéralogique de votre véhicule.

**Pour les services de planification personnalisée de voyages, composez :**

au Canada, **le 1-800-265-1289**

Les spécialistes en planification de voyages du Club auto TD de luxe sont à votre disposition de 8 h à 20 h (HE), du lundi au vendredi.

Pour présenter des demandes de remboursement, écrivez à l'adresse suivante :

**Club auto TD de luxe**  
**248, rue Pall Mall**  
**C.P. 5845**

**London (Ontario) N6A 4T4**

## Renseignements généraux sur l'adhésion

- Votre adhésion au Club auto TD de luxe est valable pour vous, votre conjoint et les enfants célibataires âgés de moins de 22 ans qui habitent avec vous, lorsqu'un de vous est au volant de n'importe quelle voiture, partout au Canada et aux États-Unis.
- Votre numéro de compte *Visa* TD Or Élite vous sert de numéro d'identification de membre lorsque vous appelez le Club auto TD de luxe.
- Si votre adresse devait changer pendant que vous êtes membre, il vous incombe de communiquer avec le Club auto TD de luxe, au **1-800-265-1289**, et de nous informer de tout changement ou de toute modification à

apporter à vos renseignements personnels. Une demande de changement de nom doit être présentée par écrit.

- Plusieurs options de remboursement, jusqu'à une limite établie, vous sont offertes si vous faites vous-même le nécessaire pour obtenir les services. Pour vous renseigner sur vos options de remboursement, communiquez avec le Club auto TD de luxe, au **1-800-265-1289**.

## Services routiers et remorquage d'urgence

Vous pouvez compter sur le Club auto TD de luxe lorsque vous avez besoin d'assistance routière.

Composez le numéro sans frais, et le Club auto TD de luxe pourra vous recommander l'un des établissements de service qualifiés dans le cadre de notre Programme d'assistance routière approuvée. Des spécialistes pourront vous offrir le service rapide et efficace dont vous avez besoin. Notre réseau d'établissements approuvés s'étend partout au Canada et aux États-Unis. Lorsque vous recevez des services de l'un de nos établissements approuvés, vous n'avez pas à payer les services couverts.

### Ce que vous devez savoir sur les services routiers d'urgence

- Composez toujours le **1-800-265-1289** en premier lieu lorsque vous avez besoin d'assistance en cas d'urgence sur la route. Nous avons passé des contrats avec des établissements de service routier approuvés situés dans des régions désignées du Canada et des États-Unis pour vous éviter des déboursés (sauf pour les véhicules récréatifs dont le poids nominal brut du véhicule [PNBV] dépasse 8 000 lb / 3 600 kg).
- Composez toujours le **1-800-265-1289** même s'il n'y a pas d'établissement de services routiers approuvé près de l'endroit où votre véhicule est en panne. Le Club auto TD de luxe vous remboursera le coût (coût engagé selon les normes du Club auto TD de luxe) de votre prochain plein d'essence, conformément à notre garantie de service.
- Si vous avez besoin de service ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis, faites appel à un établissement de service qui vous

convient et, à votre retour, présentez une demande de remboursement au Club auto TD de luxe, sous réserve des limites de remboursement stipulées.

- Après avoir utilisé un service routier d'urgence, il vous incombe de faire réparer le véhicule, car le Club auto TD de luxe ne vous fournit le service qu'une seule fois pour le même problème mécanique.
- Pour le service routier, les membres du Club auto TD de luxe ont droit à un maximum de six appels par année pour les titulaires principaux de carte et à deux appels par année pour les titulaires de carte supplémentaire.
- Les services routiers d'urgence du Club auto TD de luxe ne remboursent pas les pièces, les réparations ni la main-d'œuvre.

Si votre véhicule récréatif tombe en panne en dehors du rayon d'action d'un établissement de services routiers approuvé ayant l'équipement spécialisé nécessaire pour réparer ce type de véhicule, nous communiquerons, en votre nom, avec la station-service la plus proche qui pourra vous aider, dans la mesure du possible, et nous vous rembourserons le service jusqu'à la limite stipulée de 250 \$. Les autocaravanes de plus de 8 000 lb / 3 600 kg ne sont couvertes que moyennant remboursement.

### Appels de service d'urgence

#### *Jusqu'à 200 kilomètres*

Nous vous aiderons à reprendre la route rapidement si jamais :

- votre batterie était à plat;
- vous aviez besoin de changer un pneu (réparation non comprise);
- vous aviez besoin d'une livraison d'essence jusqu'à un véhicule en panne (comprend le coût de 10 litres d'essence).

Un établissement de services routiers approuvé, situé dans un rayon de 200 kilomètres de votre véhicule, vous fournira ces services sans frais.

Veillez noter que le Club auto TD de luxe ne rembourse pas les pièces, les réparations ni la main-d'œuvre.

Dans le cas où vous ne pourriez pas joindre le Club auto TD de luxe ou préféreriez utiliser

un établissement de service de votre choix, les appels de service d'urgence seront remboursés selon des tarifs raisonnables conformément aux normes du Club auto TD de luxe, jusqu'à concurrence de 250 \$ par appel.

### **Service de déverrouillage**

#### *Jusqu'à 200 kilomètres*

Si vous avez oublié vos clés dans votre véhicule, le service de déverrouillage peut vous être fourni, par un établissement de services routiers approuvé, dans un rayon de 200 kilomètres de votre véhicule.

Veillez noter que vous assumez la responsabilité de tout dommage survenant au véhicule à la suite d'une tentative de déverrouillage. Le coût des clés n'est pas inclus.

Dans le cas où vous ne pourriez pas joindre le Club auto TD de luxe ou préféreriez utiliser un serrurier de votre choix, le remboursement du service de déverrouillage pourrait atteindre 100 \$ par appel.

### **Remorquage en cas de panne**

#### *Jusqu'à 200 kilomètres*

Le Club auto TD de luxe peut vous aider si votre véhicule est immobilisé par une panne mécanique qui l'empêche de rouler par ses propres moyens.

Les frais de remorquage admissibles sont ceux qui sont engagés pour déplacer votre véhicule immobilisé du lieu de la panne jusqu'au centre de service le plus proche pour le faire réparer, dans un rayon maximal de 200 kilomètres. (Les frais d'entreposage ne sont pas inclus.)

Le service est offert sous réserve de tarifs sectoriels raisonnables selon les normes du Club auto TD de luxe. (Note : Les autocaravanes dont le PNBV dépasse 8 000 lb / 3 600 kg ne sont couvertes que moyennant remboursement jusqu'à concurrence de 100 \$.)

Dans le cas où vous ne pourriez pas joindre le Club auto TD de luxe ou préféreriez utiliser un établissement de service de votre choix, les frais de remorquage en cas de panne sont remboursés jusqu'à concurrence de 250 \$ par appel.

### **Service de dégagement avec treuil**

#### *Jusqu'à 200 kilomètres*

Le Club auto TD de luxe couvre aussi le coût du dégagement de votre véhicule s'il est pris dans la

neige ou un fossé et si, une fois dégagé, il peut rouler par ses propres moyens. Le véhicule doit être accessible et localisé sur une route, ou près d'une route, empruntée régulièrement et dans un rayon de 200 kilomètres d'un établissement de services routiers approuvé. (Note : Si le véhicule ne peut pas rouler par ses propres moyens à cause de dommages et doit être remorqué, le service de remorquage après un accident, décrit à la page 7, s'appliquera.)

Veillez noter que le service de dégagement avec treuil ne s'applique pas lorsqu'un membre demande le service pour sortir d'une entrée de garage ou d'une ruelle non pelletée. Vous avez la responsabilité de l'entretien de l'entrée de garage ou de la ruelle.

Dans le cas où vous ne pourriez pas joindre le Club auto TD de luxe ou préféreriez utiliser un établissement de service de votre choix, les frais de dégagement avec treuil sont remboursés jusqu'à concurrence de 100 \$ par appel.

### **Transport personnel**

#### *Jusqu'à 25 \$ (à moins de 80 kilomètres du domicile)*

Le Club auto TD de luxe s'occupe non seulement de votre véhicule, mais également du transport pour vous et les membres admissibles de votre famille en cas de problème sur la route, dans un rayon de 80 kilomètres de votre domicile. Le Club auto TD de luxe vous remboursera jusqu'à 25 \$ si vous devez utiliser un moyen de transport commercial (c'est-à-dire autobus, train, taxi, avion) pour vous rendre à destination au cas où le véhicule que vous conduisiez devrait être remorqué à la suite d'une panne mécanique.

### **Comment produire une demande de remboursement**

- Demandez à l'établissement de service de vous fournir des reçus détaillés, comprenant la cause de la panne et le service requis. (Les demandes de remboursement pour remorquage en cas de panne doivent être accompagnées d'une facture de réparation détaillée et d'une preuve de paiement des réparations.)
- Assurez-vous que votre nom complet, votre adresse et votre numéro de compte *Visa* TD Or Élite sont clairement inscrits sur le reçu.

- Postez l'original de vos reçus au Club auto TD de luxe dans les 30 jours suivant la date de l'incident. (Gardez une photocopie de tous les reçus pour vos dossiers personnels.)
- Sur réception et confirmation de ces renseignements et approbation de votre demande de remboursement, le Club auto TD de luxe créditera votre compte de carte *Visa* TD Or Élite du montant du remboursement.
- Lorsque vous demandez un remboursement pour un plein d'essence au titre de notre garantie de service, veuillez envoyer le reçu *Visa* TD Or Élite qui vous a été remis à l'achat de l'essence et, après approbation, nous créditerons votre compte *Visa* TD Or Élite du montant du remboursement.

## **Services d'urgence en cas d'accident de la circulation**

Un accident de la circulation peut être une expérience effrayante et désagréable. Le Club auto TD de luxe peut vous aider, en vous remboursant les frais engagés, tel qu'il est décrit ci-après. Veillez noter qu'il n'y a aucune limite de distance pour obtenir les services d'urgence en cas d'accident de la circulation. Pour avoir droit au remboursement, vous devez cependant avoir déclaré l'accident à la police. De plus, il est important que vous communiquiez avec votre compagnie d'assurance immédiatement après tout accident de la circulation.

### **Remorquage après un accident**

#### *Jusqu'à 200 \$*

Le Club auto TD de luxe vous remboursera jusqu'à 200 \$ pour le remorquage de votre véhicule depuis la scène de l'accident de la circulation jusqu'au centre de service que vous aurez désigné. Les frais sont admissibles au remboursement lorsqu'ils ne sont pas couverts par votre assurance automobile ordinaire. (Les frais de nettoyage et d'entreposage ne sont pas inclus.)

### **Transport d'urgence / voiture louée**

#### *Jusqu'à 200 \$*

(Tarif de location de voiture de base quotidien et taxes seulement)

Le Club auto TD de luxe vous remboursera jusqu'à 200 \$ pour votre transport et celui de vos passagers de la scène d'un accident de la circulation jusqu'à votre destination ou domicile, au moyen d'un véhicule que vous avez loué d'une agence de location reconnue ou au moyen d'un transporteur commercial (c'est-à-dire taxi, autobus, train, avion). Les frais sont admissibles au remboursement lorsqu'ils ne sont pas couverts par votre assurance automobile ordinaire.

### **Hébergement d'urgence et repas**

#### ***Jusqu'à 200 \$***

On vous remboursera jusqu'à 200 \$ pour vous aider à payer l'hébergement et les repas pour vous et vos passagers, dans les environs du lieu de l'accident de la circulation, pendant que vous attendez les réparations qui remettront votre véhicule en état de marche.

### **Retour sur les lieux des réparations**

#### ***Jusqu'à 200 \$***

Si un accident de la circulation immobilise votre véhicule, il vous faudra peut-être le laisser dans les environs du lieu de l'accident le temps des réparations, tandis que vous regagnerez votre domicile ou que vous vous rendrez à une autre destination. Dans ce cas, nous vous rembourserons jusqu'à 200 \$ pour les frais engagés pour le transport commercial (c'est-à-dire taxi, autobus, train, avion) de votre résidence ou d'une autre destination jusqu'à l'endroit où se trouve votre véhicule.

### **Articles personnels**

#### ***Jusqu'à 50 \$***

Le Club auto TD de luxe vous remboursera jusqu'à 50 \$ au total pour vous et vos passagers, pour couvrir le coût d'articles personnels nécessaires pendant votre séjour à l'hôtel ou au motel à la suite d'un accident de la circulation.

### **Ce que vous devez savoir sur les services d'urgence en cas d'accident de la circulation**

- Les services d'urgence en cas d'accident de la circulation sont payables quand le véhicule est en panne et ne peut plus rouler par ses propres moyens, à la suite de son implication dans un accident de la circulation pendant que des membres admissibles étaient au volant.

- Le Club auto TD de luxe remboursera les frais raisonnables demandés par la police pour fournir une copie du rapport d'accident. Veuillez joindre un reçu à cet effet avec votre réclamation.
- Les services d'urgence en cas d'accident de la circulation ne sont payables que pour les frais engagés dans les 72 heures suivant l'accident (à l'exception des frais de « retour sur les lieux » qui sont payables en tout temps).
- Cette protection est valable dans le monde entier.

### **Comment produire une demande de remboursement**

- Communiquez avec le Club auto TD de luxe après votre accident de la circulation, au **1-800-265-1289**, pendant les heures normales de bureau. L'un de nos experts en sinistres chevronnés prendra le temps de vous expliquer comment présenter votre demande de remboursement.
- Lorsque vous présentez votre demande, veuillez indiquer la cause et le lieu de l'accident ou de l'incident.
- Joignez une lettre de votre compagnie d'assurance automobile qui confirme l'incident. Cette lettre doit également indiquer les frais couverts par votre compagnie d'assurance.
- Joignez une copie du rapport de police.
- Joignez l'original des factures de remorquage, d'hébergement, de repas, d'articles personnels et de location de voiture ou de transport commercial. (Gardez une copie de ces factures pour vos dossiers personnels.) Postez tous les reçus et rapports au Club auto TD de luxe dans les 30 jours suivant la date de l'accident.
- Assurez-vous que votre nom, votre adresse et votre numéro de compte *Visa* TD Or Élite sont indiqués avec les autres renseignements lorsque vous présentez votre demande de remboursement.
- Sur réception et confirmation de ces renseignements, le Club auto TD de luxe créditera votre compte *Visa* TD Or Élite du montant du remboursement.

## **Services d'urgence en cas de vol de véhicule**

Si votre véhicule est volé alors que vous vous trouvez à 80 km ou plus de votre lieu de résidence et que vous avez déclaré le vol à la police et à votre compagnie d'assurance, le Club auto TD de luxe vous fournira les services suivants :

### **Hébergement d'urgence et repas**

#### ***Jusqu'à 200 \$***

Le Club auto TD de luxe vous remboursera jusqu'à 200 \$ pour les frais engagés par vous et vos passagers pour un séjour à l'hôtel ou au motel de votre choix et les repas pendant que vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer et attendez que l'on retrouve ou remplace votre véhicule volé.

### **Transport d'urgence**

#### ***Jusqu'à 200 \$***

Le Club auto TD de luxe vous remboursera jusqu'à 200 \$ pour les frais de transport que vous et vos passagers avez engagés pour vous rendre jusqu'à votre destination ou domicile, au moyen d'un transporteur commercial (c'est-à-dire taxi, autobus, avion, train ou voiture de location).

### **Retour sur les lieux**

#### ***Jusqu'à 200 \$***

Si la police retrouve votre véhicule après votre retour à domicile ou votre arrivée à une autre destination, nous vous rembourserons jusqu'à 200 \$ pour les frais d'utilisation d'un transport commercial (c'est-à-dire taxi, autobus, avion, train, location de voiture) pour retourner sur les lieux où l'on a retrouvé votre véhicule.

### **Articles personnels**

#### ***Jusqu'à 50 \$***

Si vous devez séjourner à l'hôtel ou au motel à la suite du vol de votre véhicule, nous rembourserons jusqu'à 50 \$ au total pour vous et vos passagers pour l'achat d'articles personnels nécessaires pendant que vous étiez immobilisés.

### **Ce que vous devez savoir sur les services d'urgence en cas de vol de véhicule**

- Les services d'urgence en cas de vol de véhicule ne s'appliquent pas lorsque cette protection est déjà fournie par votre assurance automobile ordinaire.
- La protection s'applique dans le monde entier.

## Comment produire une demande de remboursement

Reportez-vous à la section *Comment produire une demande de remboursement*, sous Services d'urgence en cas d'accident de la circulation à la page 9.

## Services en cas d'intempéries

Tous les automobilistes vivant au Canada connaissent les inconvénients et l'incertitude causés par les conditions météorologiques dangereuses et le piètre état des routes. Avec la présente garantie, vous aurez droit aux avantages ci-dessous si vous devez conduire dans des conditions dangereuses. En voyage, si vous vous heurtez à des fermetures de routes à cause de la neige, de la grêle, de la glace, du brouillard, d'un feu de forêt, d'une avalanche, d'une tornade, d'un ouragan ou d'un glissement de terrain, qui vous immobilisent à au moins 80 kilomètres de votre domicile, vous aurez droit aux avantages suivants :

### Hébergement d'urgence et repas

#### *Jusqu'à 200 \$*

Si des conditions météorologiques dangereuses vous empêchent de poursuivre votre voyage, nous vous rembourserons le coût de l'hébergement et des repas pour vous et vos passagers jusqu'à un maximum de 200 \$ au total.

### Remorquage

#### *Jusqu'à 200 kilomètres*

Si votre véhicule a besoin d'être remorqué à cause de conditions météorologiques dangereuses, le Club auto TD de luxe vous aidera à couvrir les frais de remorquage de votre véhicule vers l'établissement de service le plus près jusqu'à un maximum de 200 kilomètres.

Les véhicules récréatifs dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) dépasse 8 000 lb / 3 600 kg sont couverts pour un remboursement jusqu'à concurrence de 100 \$.

## Comment produire une demande de remboursement

- Reportez-vous à la section *Comment produire une demande de remboursement*, sous Services d'urgence en cas d'accident de la circulation à la page 9.
- De plus, veuillez donner les détails des conditions météorologiques qui vous ont

empêché de voyager et fournir une confirmation de ces conditions (par exemple, article de journal, rapport de police, etc.).

## Services juridiques pour automobilistes

Votre permis de conduire est un document précieux, et le Club auto TD de luxe veut vous aider à le protéger. Dans certains cas, nous pourrions peut-être vous donner le nom d'un avocat d'expérience en matière d'infractions au code de la route<sup>3</sup> et apte à vous aider si vous êtes accusé d'excès de vitesse, de conduite dangereuse ou d'autres infractions. Si vous avez besoin des services d'un avocat ayant cette expérience, appelez-nous pendant les heures de bureau en utilisant notre numéro sans frais, et nous vous aiderons avec plaisir.

### Conseils juridiques

#### *Jusqu'à 150 \$*

Si vous voulez seulement avoir l'opinion d'un avocat sur la façon ou le bien-fondé de donner suite à une affaire concernant l'utilisation d'un véhicule, le Club auto TD de luxe vous remboursera jusqu'à 150 \$ pour les services d'un avocat qui vous donnera des conseils sur les questions suivantes :

- Une opinion juridique préliminaire sur toute affaire découlant directement de votre utilisation d'un véhicule;
- Une interprétation du Code de la route ou de toute autre loi similaire;
- La négociation du règlement d'une réclamation faite contre vous à la suite d'un accident de la circulation et découlant de votre utilisation d'un véhicule;
- Des conseils juridiques sur toute affaire découlant d'un déplacement à bord d'un transporteur public autorisé à transporter des passagers payants;
- Toute affaire relative à la vente ou à l'achat d'un véhicule entre vous et un particulier.

### Défense juridique

#### *Jusqu'à 300 \$*

Si la situation est plus grave et que vous avez été accusé d'une infraction alors que vous étiez au volant d'un véhicule, le Club auto TD de luxe vous aidera à couvrir le coût des services juridiques, jusqu'à concurrence de 300 \$, tel qu'il est décrit ci-dessous<sup>3</sup> :

- Défense à la suite d'une accusation d'infraction au code de la route portée contre vous en vertu de règlements municipaux, du Code de la route, du Code criminel du Canada ou de toute loi similaire.
- Lorsque vous êtes poursuivi pour des dommages découlant de votre utilisation d'un véhicule.

### Représentation par avocat dans une enquête du coroner

#### *Jusqu'à 300 \$*

Le Club auto TD de luxe vous remboursera jusqu'à 300 \$ d'honoraires d'avocat pour vous représenter dans une enquête lorsque vous avez causé le décès d'une personne alors que vous étiez au volant d'un véhicule.

### Ce que vous devez savoir à propos des services juridiques pour automobilistes

- Les infractions au code de la route ne comprennent pas les infractions liées au stationnement ou au port de la ceinture de sécurité.
- Les services juridiques aux automobilistes ne sont pas fournis dans le cas d'accusations découlant de la consommation d'alcool et/ou de drogue ni lorsque l'alcool et/ou les drogues sont un facteur ayant contribué à tout autre problème d'ordre juridique.
- La protection ne s'applique pas lorsque le membre conduit alors que son permis est suspendu, lorsque des accusations sont portées contre lui pour des amendes non payées et/ou lorsqu'il commet ou tente de commettre un acte criminel au volant de son véhicule (autre qu'une infraction au code de la route).
- Les paiements ne couvrent que les honoraires d'avocat et ne comprennent pas les coûts d'enquête, les indemnités versées aux témoins, les frais de justice, les frais de jugement, les amendes, les pénalités, les dommages-intérêts ou les montants que vous avez été condamné à payer, ou encore toute autre obligation qui vous incombe.

### La protection contre les frais juridiques est offerte par :

London & Midland  
General Insurance Company  
201, avenue Queens  
London (Ontario) N6A 1J1

## Comment produire une demande de remboursement

- Pour avoir droit aux services juridiques pour automobilistes, vous devez communiquer avec le Club auto TD de luxe sur réception d'une sommation et avant de retenir les services d'un avocat, en composant le **1-800-265-1289** durant les heures normales de bureau.
- Envoyez le compte détaillé mentionnant les procédures prises et leur issue. De plus, veuillez inclure la preuve de l'accusation (c'est-à-dire une copie de la contravention) et un reçu détaillé des frais juridiques. Veuillez mentionner votre numéro de compte *Visa* TD Or Élite, votre nom et votre adresse et poster le tout au :

### Club auto TD de luxe

248, rue Pall Mall

C.P. 5845

London (Ontario) N6A 4T4

## Planification de voyages et protection

Le Club auto TD de luxe offre de nombreux services de voyage pour vous aider dans les préparatifs de votre prochain voyage en voiture en Amérique du Nord.

### Planification personnalisée de voyage en voiture

Les spécialistes en planification de voyages du Club auto TD de luxe peuvent vous aider à rendre vos prochaines vacances en voiture plus agréables que jamais. Sans frais supplémentaires, ces spécialistes vous fourniront :

- un planificateur de voyage personnalisé,
- des cartes détaillées où les itinéraires sont surlignés,
- un itinéraire informatisé personnalisé,
- le calcul de la distance d'un point à un autre pour vous aider à planifier votre kilométrage quotidien.

Le Club auto TD de luxe met aussi à votre disposition des « pochettes destination » pour les grandes régions touristiques, avec des notes sur les itinéraires, des renseignements sur les choses à voir et à faire à destination, des renseignements utiles et des conseils de voyage – tout cela pour que vous profitiez au maximum de votre prochain voyage, et ce, sans frais supplémentaires.

Les membres du Club auto TD de luxe peuvent faire un nombre illimité d'appels pour obtenir des services de planification de voyages.

Veuillez soumettre toutes vos demandes de planification de voyage en voiture au moins 10 jours ouvrables avant la date de votre départ afin de vous assurer d'avoir le temps d'examiner ces renseignements précieux avant de partir.

Pour obtenir à ce service, veuillez appeler le Club auto TD de luxe au **1-800-265-1289**, de 8 h à 20 h (HE), du lundi au vendredi. L'un de nos spécialistes en planification de voyages expérimentés sera heureux de vous aider à obtenir les bons renseignements en vue de votre voyage.

### Service de télécopieur

Si vous êtes en voyage et que vous avez besoin de télécopier un message d'affaires, vous pouvez utiliser le service de télécopieur sans frais, 24 heures sur 24, et ce, sans frais supplémentaires<sup>4</sup>. Il vous suffit de composer le **1-800-265-1289** si vous êtes au Canada ou aux États-Unis.

Dictiez un bref message au téléphone au spécialiste du Club auto TD de luxe, donnez-lui le nom et le numéro de télécopieur du destinataire, et nous enverrons votre message par télécopieur dans les 30 minutes qui suivent.

## Convention d'adhésion et conditions générales

### Convention d'adhésion

Le Club auto TD de luxe, fourni par Sykes Canada Corporation, s'engage à fournir au membre les avantages énumérés dans le présent guide, sous réserve des conditions qui y sont établies.

Les dossiers du Club auto TD de luxe déterminent les dates de début et de fin de votre protection et seront la preuve de votre admissibilité aux avantages.

Votre adhésion n'est pas cessible.

Si *Visa* TD<sup>5</sup> détermine que vous avez fait un usage excessif des avantages ou en avez abusé, votre adhésion peut prendre fin.

### Conditions générales

Définition du mot « véhicule » : aux fins de ce guide, « véhicule » signifie toute voiture, tout camion, tout autobus, toute autocaravane ou toute motocyclette dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) est inférieur à 8 000 lb / 3 600 kg, mais ne comprend pas les motoneiges, les tracteurs de ferme, les machines agricoles ou les engins de chantier, ni tout autre véhicule qui n'est pas normalement destiné à être conduit sur les voies ou routes publiques. Les véhicules doivent porter une plaque minéralogique et avoir une immatriculation et une assurance valides.

Définition d'« accident de la circulation » : aux fins de ce guide, « accident de la circulation » signifie le capotage ou la collision d'un véhicule avec tout objet, en mouvement ou immobile.

Toute falsification des factures pour des services rendra les demandes de remboursement invalides. Seuls les factures et les reçus de carte de crédit originaux que vous soumettez seront acceptés aux fins de l'examen d'une demande de remboursement. (Gardez-en une copie pour vos dossiers.)

Les avantages décrits dans ce guide ne seront pas fournis :

- a) lorsqu'il y a une indication au moment de l'accident de la circulation ou de l'incident que vous étiez sous l'effet de l'alcool ou de narcotiques, que vous n'étiez pas en possession d'un permis de conduire valide ou que votre permis était suspendu;
- b) quand le véhicule n'a pas de plaque minéralogique, n'est pas immatriculé ou n'est pas couvert par une assurance automobile de responsabilité civile et dommages matériels;
- c) au cas où les frais seraient attribués à un accident de la circulation ou à un incident qui s'est produit alors que vous étiez en train de commettre ou de tenter de commettre un acte criminel;
- d) lorsque votre réclamation découle d'un incident qui s'est produit alors que votre adhésion au Club auto TD de luxe n'était pas en vigueur ou si vous n'avez engagé aucuns frais.

En tant que membre, vous êtes responsable de maintenir votre ou vos véhicules en bon état de marche. Il est important que vous compreniez bien votre protection. Vous devez savoir que votre protection ne s'applique pas :

- a) au coût des pièces, des réparations, de la main-d'œuvre, de l'équipement de service supplémentaire, de l'entreposage ou de la mise en fourrière;
- b) au remorquage d'un établissement de service à un autre;
- c) à un deuxième remorquage ou à plus d'un appel de service pour le même problème mécanique;
- d) aux frais couverts par votre assurance automobile ordinaire;
- e) aux véhicules conduits dans une région où l'on ne se rend pas régulièrement en voiture;
- f) aux personnes non autorisées à conduire votre véhicule;
- g) au service à des véhicules qui ne sont pas sous votre surveillance.

Le Club auto TD de luxe se réserve le droit de décliner toute demande de remboursement présentée plus de 30 jours après la date où le service a été rendu ou toute demande de remboursement qui n'est pas conforme aux exigences énoncées dans ce guide.

Les services visés par le contrat ne couvrent pas les situations d'urgence causées directement ou indirectement, en totalité ou en partie, par une guerre, une émeute, une inondation, une invasion, une insurrection, une agitation civile ou lorsque le véhicule que vous conduisez est utilisé par un service militaire ou de police.

*Visa* TD se réserve le droit de mettre fin à ce contrat moyennant un préavis écrit de 30 jours. *Visa* TD se réserve le droit d'annuler votre adhésion en tout temps.

### **Énoncé de responsabilité**

Tous les prestataires de services aux membres sont des entrepreneurs indépendants et ne sont pas employés par Sykes Canada Corporation ou *Visa* TD. Par conséquent, Club auto TD de luxe et *Visa* TD ne peuvent assumer, ni n'assument en fait, d'obligation ou de responsabilité en cas de sinistre ou de dommages survenant au véhicule ou aux biens personnels du membre par suite de l'utilisation de ces services.

Tout sinistre ou dommage au véhicule est l'entière responsabilité de l'établissement de service et doit être signalé au propriétaire des installations de service et à votre compagnie d'assurance dans les 24 heures et avant que toute réparation ne soit effectuée.

L'adhésion au Club auto TD de luxe est fournie par Sykes Canada Corporation, tiers prestataire de services indépendant. La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité ou obligation à l'égard de ces services. Tout différend doit être réglé directement avec le prestataire de services. Toutes les mentions du Club auto TD de luxe dans ce guide désignent Sykes Canada Corporation.

- <sup>1</sup> L'adhésion au Club auto TD de luxe est offerte par Sykes Canada Corporation, tiers prestataire de services indépendant. La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité ou obligation à l'égard de ces services. Tout différend doit être réglé directement avec le prestataire de services.
  - <sup>2</sup> Tous les avantages, caractéristiques et modalités décrits sont ceux qui étaient en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2004, sous réserve de modifications.
  - <sup>3</sup> Sykes Canada Corporation et La Banque Toronto-Dominion n'assument aucune responsabilité ni obligation à l'égard des services juridiques fournis.
  - <sup>4</sup> La limite est de trois télécopies par mois, d'un maximum de 120 caractères chacune.
  - <sup>5</sup> *Visa* TD désigne La Banque Toronto-Dominion.
- \* Visa International Service Association/Utilisée sous licence.  
\* Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion.
- Veillez noter que toutes les valeurs pécuniaires sont en dollars canadiens.

